

Calendrier 2020 des examens théoriques

Les personnes qui désirent passer l'examen théorique peuvent spontanément se présenter dans un des 2 centres sans rendez-vous préalable, aux dates et heures figurant ci-dessous, munies de leur attestation d'admission à l'examen théorique

Pour votre information, l'examen théorique ne peut pas être répété le même jour.

Horaire d'accueil : les mercredis suivants, de **13h30 à 16h00**

Delémont, route de la Communance 45 (Bâtiment B)		Porrentruy, Impasse de la Prairie 32	
22 juillet	25 novembre	15 juillet	18 novembre
5 août	9 décembre	29 juillet	1 décembre
19 août	23 décembre	12 août	16 décembre
2 septembre		26 août	
16 septembre		9 septembre	
30 septembre		23 septembre	
14 octobre		7 octobre	
28 octobre		21 octobre	
11 novembre		4 novembre	